

Direction régionale des Finances publiques de Bretagne et du  
département d'Ille et Vilaine

Pôle d'évaluation domaniale

Adresse 30 Avenue Janvier  
35000 RENNES

téléphone : 02 99 66 29 14  
mél. : drfip35.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Bounchanh SINGELIN

téléphone : 02 99 66 29 18  
courriel : bounchanh.singelin@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. OSE : 2021-35188-91303/DS : 7040793

le 23/12/2021

*Le Directeur à*

*COMMUNE DE MONTFORT SUR MEU*

*service urbanisme*

*35162 MONTFORT SUR MEU*

## **AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE**

<i>Désignation du bien :</i>	Ancien magasin de bricolage
<i>Adresse du bien :</i>	Rue de la Tannerie à Montfort sur Meu
<i>Département :</i>	35
<i>Valeur vénale :</i>	250 000€

*Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.*

## **1 – SERVICE CONSULTANT**

Commune de Montfort sur Meu

affaire suivie par : CHEVIRE Julien-Responsable Aménagement du Territoire

## **2 – DATE**

de consultation :09/12/2021

de réception :09/12/2021

de visite :

de dossier en état :09/12/2021

## **3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Cession d'un bâtiment.

## **4 – DESCRIPTION DU BIEN**

Parcelle cadastrée section A n°142p.

Ancienne surface de vente ( magasin de bricolage) d'environ 1 500 m<sup>2</sup>, avec un bureau aménagé dans un local technique, 2 autres locaux+2 bureaux à l'étage. Surface de stationnement d'environ 5 300 m<sup>2</sup>

## **5 – SITUATION JURIDIQUE**

Propriétaire : Commune de Montfort sur Meu

## **6 – URBANISME – RÉSEAUX**

PLU, zonage : UA

## **7 – DATE DE RÉFÉRENCE**

Sans conséquence

---

---

## **8 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE**

---

La valeur vénale est déterminée selon la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local.

La valeur vénale peut être estimée à : 250 000€

Marge d'appréciation : 10 %

---

## **9 – DURÉE DE VALIDITÉ**

---

12 mois

---

## **10 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES**

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental/régional des Finances publiques  
et par délégation,

SIGNE

SINGELIN Bounchanh  
Evalueur, inspecteur des finances publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.